



## Héritage de mon père que prétendre si y a toujours ma mere

Par **Vive**, le **18/01/2016** à **09:05**

Bonjour quand mon père est mort y a plus de 10 ans il habitait pas en France j ai su y a peu de temps que ma mère avait fait donation de ce qui possédé là-bas sans m en parler à l époque c était qu en même mon père donc mon héritage avait elle le droit de faire cela? Je ne sais pas ce qu il avait comment connaître le patrimoine de père men France et à l étranger ici il avait un appartement avec ma mère qu elle loue mais je ne sais pas si je peux prétendre à quelque chose je n ai pas de travail et des soucis de santé merci

Par **youris**, le **18/01/2016** à **09:46**

bonjour,  
impossible de répondre avec si peu de renseignements.  
vos parents avaient peut être pris des dispositions en cas de décès (donation au dernier vivant, testament...).

pour les biens situés à l'étranger, il faut voir ce prévoit la loi dans ce pays.  
pour le bien situé en france, il est possible que votre mère en ait l'usufruit et vous que la nue-propriété mais vous auriez été appelé à la succession.  
si elle est usufruitière, elle doit recevoir les loyers.  
le bien appartient peut être en totalité à votre mère.  
salutations